

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Bailleurs et locataires dans l'expectative

A Port-Gentil, la mesure présidentielle qui fait le plus couler de salive, surtout côté bailleurs, est la suspension de paiement des loyers pour les "personnes sans revenus". Si les bailleurs contestent, les locataires, eux, applaudissent.

Fidèle **AFANOU EDEMBE**
Port-Gentil / Gabon

LES bailleurs rencontrés dans la ville de sable ne comprennent pas que leurs maisons, " construites à la sueur de leur front, avec leurs maigres moyens, sans l'aide de qui que ce soit, etc.", puissent être occupées gratuitement. Leurs locataires pourraient bientôt se retrouver à la belle étoile, menacent-ils. Manifestement, ils ont, volontairement ou non, ignoré l'autre volet de ladite mesure présidentielle énoncé juste après : " un fonds d'aide de 2,5 milliards de francs CFA sera mis en place

pour compenser les pertes des petits propriétaires liées à la précédente mesure ". Cette mesure et son pendant, difficiles à mettre en œuvre, ne manquent pas de susciter des interrogations. Et pour cause : les " petits propriétaires " qui, bien souvent, vivent des loyers perçus, ont, avec les locataires, des relations basées sur l'informel. Ici, les loyers oscillent généralement entre 25 000 et 100 000 francs. Rarement plus. Et comme aux termes de l'article 2 de l'ordonnance 1/87 du 26 février 1987 modifiant l'ordonnance 2/75 du 16 février 1975 portant fixation des loyers, " les loyers dont le prix mensuel est égal ou supérieur à 200 000 FCFA

devront obligatoirement faire l'objet d'un bail écrit ", les loyers en dessous sont conclus de gré à gré, sans bail écrit et sont perçus sans reçu. Ces propriétaires-là ne paient pas d'impôts sur les loyers qu'ils perçoivent. N'étant répertoriés nulle part, doivent-ils être pris en compte ? Voire. Les inclure n'ouvre-t-il pas la voie à des contournements et à des dérives ?



Photo: Sidonie Ambonguila

Les petits bailleurs sont-ils concernés par la mesure présidentielle ?

Clic-clac L'abri n'a pas été épargné



Photo: Jean Paulin Allogho

LUNDI dernier, au petit matin, le vent violent qui a soufflé sur la capitale économique a causé beaucoup de dégâts à différents endroits de la cité. L'abri implanté devant l'école publique urbaine 1, sous lequel les parents d'élèves attendent souvent leurs rejetons à la sortie des cours, n'a pas du tout été épargné par les rafales de vent. En témoignent, les dommages causés à une partie de sa toiture. Heureusement que cet incident s'est produit au moment où les établissements scolaires sont temporairement fermés, pour cause de coronavirus.

En tout état de cause, on espère que les travaux de réparation de cette toiture interviendront bien avant la reprise effective des cours. Les utilisateurs de cet abri en seront comblés.

Jean-Paulin ALLOGO

Avis d'Appel d'Offres National

(AAO)

Date : 10 Avril 2020
Nom du Projet : PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE - PHASE2
AAO No : 002 /MS/PASS2/UGP/2020

Le Gouvernement Gabonais a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût des investissements dans le secteur Santé. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement, sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre d'Achat des véhicules de supervision pour les vingt-sept (27) chefs de départements sanitaires ciblés par le Projet.

Le Ministère de la Santé sollicite des Offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles pour la fourniture d'Achat des véhicules.

Le présent Appel d'Offres est constitué ainsi qu'il suit :

Lot unique : 27 véhicules Pick-up Double cabine 4X4

1. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

**Projet d'Appui au Secteur de la Santé-Phase 2
Quartier Bas de Gué Gué
A proximité du Centre National de Tri et Colis Postaux**

**Monsieur NTSAGAMBA NGOUOMI Franklin
Coordinateur National du Projet
BP : 50 Libreville/Gabon - Tél : 066 20 01 61
Email : ng.franklin@yahoo.fr**

2. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue Française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

3. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du *Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures* de l'Agence Française de Développement.

4. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **11 mai 2020 à 10h**. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de 2% du prix du marché

5. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'*Unité de Gestion du Projet, quartier BAS de GUEGUE* à Libreville, le **11 mai 2020 à 11h**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : *d'ordre juridique, technique, et financier*. Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.